

CCE – Fiches de Donnée de Sécurité

93/112/CEE

Produit : **SOLUTION**, Nettoyant pour moquettes et tissus d'ameublement, Concentré
Date d'émission : 22.06.2007 Révision 02.01.2007

1. Identification de la substance/préparation et de la société

Identification de la substance/préparation : SOLUTION Nettoyant pour murs et plafonds

Société :

KOOLNET

8 route de Cannes

77130 VARENNES SUR SEINE

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Tél : 01.60.57.00.33

Fax : 01.60.57.00.44

06.87.70.94.70

2. Composition/informations sur les composants

Substances dangereuses :

CAS

Conc.(%) Symb./phras.R

Pas applicable.

3. Dangers possibles

Pas de dangers particuliers connus.

4. Premiers secours

Premiers-secours_mesures / indications générales : Pas applicable.

Premiers-secours_mesures / après inhalation : Assurer un apport d'air frais.

Premiers-secours_mesures / après contact cutané : En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Premiers-secours_mesures / après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Premiers-secours_mesures / après ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un traitement médical.

Premiers-secours_mesures / symptômes

Premiers-secours_mesures / dangers

Premiers-secours_mesures / manipulation : Traiter les symptômes

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié :

Produit non combustible, choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité : Pas applicable.

Risque particulier dû à la matière ou le produit même, ses produits de combustion : Pas applicable.

Équipement de protection particulier dans la lutte contre incendie : Pas applicable.

Indications complémentaires : Pas applicable.

Produit : **SOLUTION**, Nettoyant pour moquettes et tissus d'ameublement, Concentré

Date d'émission : 22.06.2007

Révision : 02.01.2007

6.Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes : Sol très glissant suite au déversement du produit.
Mesures de protection d'environnement : Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrière anti-huile).

Procédé de nettoyage/récupération : Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7.Manipulation et stockage

Indications pour l'utilisation en toute sûreté : Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Aucune mesure particulière nécessaire.

Indications concernant les stockages en commun : Ne pas stocker avec des acides.

Données complémentaires concernant les conditions de stockage : Pas applicable.

8.Contrôle d'exposition / protection individuelle

Indications complément sur la configuration des installations techniques

Paramètre de contrôle spécifique

Substance : CAS : Valeur :

Protection respiratoire : Pas applicable.

Protection des mains : Pas applicable.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection corporelle : Pas applicable.

Mesures générales de protection : Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène : Protéger la peau en appliquant une pommade. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

9.Propriétés physiques et chimiques

Etat	liquide
Couleur	limpide
Etat physique	non caractéristique
Valeur du Ph	9,4
Point de fusion	-
Point d'ébullition	-
Point d'éclair	Pas applicable
Température d'inflammation	-
Auto inflammation	-
Limite inférieure d'explosion	-
Limite supérieure d'explosion	-
Propriétés comburantes	-
Pression de vapeur, 20° C	-
Densité	-
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage n-Octanol / l'eau	-
Viscosité	-

10.Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses : Réactions avec les acides et les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

	Dimension :	Espèces :	Valeur :
Toxicité orale aigue	DL 50	Rat	-
Toxicité dermale aigue	DL 50	Lapin	-
Toxicité aigue par inhalation	CL 50	Rat	-
Irritation primaire cutanée			
Irritation oculaire			
Sensibilisation			
Toxicité sub-aigue			
Toxicité chronique			
Toxicité subchronique			
Mutagénèse			
Toxicité sur la reproduction			
Cancérogénèse			
Expériences de la pratique : Non.			
Remarques générales : Absence de données toxicologiques			
La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (88/379/CEE)			

12. Informations écologiques

Elimination physico-chimique
Biodégradabilité
Elimination biologique
Dégradabilité selon la loi pour le détergent et le détergent (WRMG)
Comportement dans les compartiments de l'environnement : Toxicité sur poissons
Toxicité sur daphnies
Toxicité sur algues
Toxicité sur bactéries

Comportement dans les stations d'épuration : Avant rejet dans les canalisations, traiter selon l'état des technique.

Demande chimique en oxygène (DCO)

Demande biochimique en oxygène (DB05)

AOX-remarque : Pas de composants dangereux.

Contient selon l'ordonnance 76/464EWG les métaux lourds et combinaisons suivants. Pas applicable.

Indications générales : Données écologiques non disponibles.

13. Considération relatives à l'élimination

Transports terrestre ADR/RID

Classe/Numéro/Group No dangerous good

UN-No :

Dénomination :

Transport maritime / IMDG-Code

Classe : No dangerous good

UN-No :

Packing group :

EmS :

MFAG :

Marine pollutant :

Proper shipping name :

Transport aérien / ICAO /IATADGR

Classe :

UN-/ID-Nr : No dangerous good

Packing group :
Proper shipping name :

15. Informations réglementaires

Classification

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV

Symbole de danger :

Contient : EWG :

Phrases-R

Phrases-S

Caractéristique particulière de préparations spéciales

15.2 Règlements nationales (seulement pour l'Allemagne)

Limitation d'emploi	non
Ord pour le cas d'un dérangement, resp. les limites	non
Classification selon VbF	Pas applicable
Classification selon TA-Luft	Pas applicable
Classe de danger pour les eaux	WGK 1
Classe des déchets / nom des déchets	060 306
	Autre sel, soluble

Autres prescriptions, restrictions et interdictions

16. Autres données :